

GESTION DE L'EAU DES PISCINES COLLECTIVES

FICHE FORMATION

OBJECTIFS

- Connaître les obligations réglementaires en qualité des eaux de piscines collectives.
- Réaliser les analyses et interpréter les résultats,
 - Acquérir les connaissances techniques et pratiques nécessaires à l'exploitation d'une piscine collective :
 - Connaître les risques sanitaires,
 - Identifier les actions correctives et agir en cas d'anomalie.

CONTENU

- RÉGLEMENTATION SANITAIRE :
- Normes et recommandations
- Cadre d'intervention de l'ARS
 - Règles d'hygiène des piscines : eau, sols, air
 - Risques sanitaires pour les baigneurs
 - Surveillance sanitaire : autosurveillance et contrôles ARS

QUALITÉ DE L'EAU :

- Mesures des paramètres de l'eau :
- de l'équilibre de l'eau : pH – TH – TAC
 - de la désinfection : chlore libre, chloramines.
- Identification des risques sanitaires associés

TRAITEMENT DE L'EAU :

- Différents systèmes de désinfection
- Comment lutter contre les chloramines ?
- Techniques et procédés de lutte contre les algues et les troubles de l'eau
- Proposition d'actions correctives
- Préparation et injection des produits correcteurs

SURVEILLANCE ET ENTRETIEN :

- Du système hydraulique et de filtration
- Débits obligatoires, nettoyage préfiltres et filtres.
- Vérification des installations
- Tenue du carnet sanitaire

SÉCURITÉ :

- Stockage et manipulation des produits, équipements de protection individuelle.

PUBLICS

- Salariés
Travailleurs indépendants
Professionnels chargés de l'entretien des piscines publiques et des piscines privées à usage collectif : agents de collectivité, campings, hôtels, co-propriétés.

PRÉ-REQUIS

Intervenir dans l'entretien des piscines privées ou publiques à usage collectif

DÉLAI D'ACCÈS

Clôture des inscriptions un mois avant le début de formation.

MODALITÉS D'ADMISSION

Admission sur dossier

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentiel en groupe : alternance d'apports techniques et de travaux pratiques

INTERVENANTS

Tous nos formateurs sont des professionnels de la Piscine ou des experts membres de la CNEPS (Compagnie Nationale des Experts en Piscines et Spas)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le Greta délivre une attestation des acquis

VALIDATION

Attestation de fin de formation

SERVICE VALIDEUR

Le Greta délivre une attestation des acquis



DURÉE INDICATIVE

21 heures – 3 jours
(durée ajustable selon votre situation : consultez nous).

DATES DE SESSION(S)

Du 30 mars au 1er Avril 2026
Délocalisation possible en Intra à la demande - à partir de 8 stagiaires

LIEU(X) DE FORMATION

GRETA Ardèche Drôme
Lycée Gustave Jaume
Avenue Henri Becquerel
26700 PIERRELATTE

CONTACT

Christelle MARSOT
04 75 82 37 90 / 06 87 21 51 49
formation.piscine@greta-0726.fr

TARIF

790 euros (restauration du midi incluse)

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Autres financements
Financement individuel
Fonds publics, France Travail ou Région, sous réserve d'éligibilité
Plan de développement des compétences

ACCESSIBILITÉ

Un référent handicap est disponible pour étudier les conditions d'accès à la formation.



INDICATEURS 2024

100% de satisfaction pour cette formation

À NOTER

Il est impératif de se rendre à la formation avec des échantillons d'eau du réseau et de bassins pour personnaliser analyses et diagnostics. Possibilité de venir avec son matériel d'analyse, à défaut nous en mettrons à disposition.

MAJ le 16/07/2025

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site internet, en bas de la page d'accueil.

LES SITES DE FORMATION DU GRETA ARDÈCHE DRÔME

ANNONAY - AUBENAS - CHOMÉRAC - CREST - CRUAS - DIE - LARGENTIÈRE - MONTÉLIMAR - NYONS - PIERRELATTE - PRIVAS - ROMANS-SUR-ISÈRE - TAIN L'HERMITAGE - THUEYTS - TOURNON-SUR-RHÔNE - VALENCE - VALS-LES-BAINS